

Revue de l'histoire des religions

3 | 2019 Varia

Marie Huber, Un Purgatoire protestant? Essai sur l'état des âmes séparées des corps, introduction et notes d'Yves Krumenacker

Genève, Labor et fides (« Histoire »), 2016

Guillaume Cuchet



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/rhr/10096

ISSN: 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination: 628-630 ISBN: 978-2-200-93260-2 ISSN: 0035-1423

Référence électronique

Guillaume Cuchet, « Marie Huber, Un Purgatoire protestant? Essai sur l'état des âmes séparées des corps, introduction et notes d'Yves Krumenacker », Revue de l'histoire des religions [En ligne], 3 | 2019, mis en ligne le 05 septembre 2019, consulté le 19 septembre 2019. URL : http://journals.openedition.org/rhr/ 10096

Ce document a été généré automatiquement le 19 septembre 2019.

Tous droits réservés

Marie Huber, Un Purgatoire protestant? Essai sur l'état des âmes séparées des corps, introduction et notes d'Yves Krumenacker

Genève, Labor et fides (« Histoire »), 2016

Guillaume Cuchet

RÉFÉRENCE

Marie Huber, Un Purgatoire protestant ? Essai sur l'état des âmes séparées des corps, introduction et notes d'Yves Krumenacker, Genève, Labor et fides (« Histoire »), 2016, 22,5 cm, 317 p., 26 €, ISBN 978-2-8309-1591-4

- Le moyen de résister au charme et à l'intelligence de Marie Huber? On comprend aisément qu'elle ait pu à ce point séduire Yves Krumenacker ces dernières années tant la figure de cette protestante hétérodoxe, née à Genève en 1695 et morte à Lyon en 1753, a quelque chose de fascinant. On est habitué aux mystiques féminines mais ici c'est autre chose: peut-être la première véritable théologienne de la tradition chrétienne, même si sa théologie n'était ni très technique ni très savante (elle ignorait le latin), et de facture assez philosophique. Le Rousseau de la « Profession de foi du vicaire savoyard » (1762) ne s'y est pas trompé, qui l'a lue de près, tout comme le Lessing de L'éducation du genre humain (1780).
- Après une introduction d'une cinquantaine de pages, Y. Krumenacker nous donne à lire un des principaux ouvrages de Marie Huber, le Système des théologiens anciens et modernes, ainsi que la réponse qu'elle a donnée à sa suite à l'un de ses contradicteurs, théologien de l'Académie de Lausanne. En 1731, elle a publié sans indication d'auteur, de lieu ni d'éditeur deux livres importants : Sentimens differens de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps (repris ici) et Le Monde fou préféré au monde sage, en vingt-

quatre promenades de trois amis, Criton philosophe, Philon avocat, Eraste négociant. En 1738 elle récidive, toujours de façon anonyme, avec des Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire, son ouvrage le plus connu. Issue d'une grande famille genevoise dont les origines étaient en partie lyonnaises, marquée par le prophétisme camisard et le piétisme allemand, elle a vécu à Lyon dans une discrétion totale jusqu'à sa mort à l'âge de 58 ans. Son anonymat n'a été percé qu'en 1754, même si déjà, au lendemain de la parution des Lettres essentielles, la rumeur avait couru qu'une « dame » pouvait avoir été à l'origine de cet ouvrage sulfureux.

- Sur le fond, ces publications prenaient place à l'intérieur d'un débat assez vif dans le monde protestant du premier tiers du XVIIIe siècle sur l'enfer et ses peines éternelles, provoqué en partie par la redécouverte à la fin du siècle précédent en Angleterre de la théorie de l'apocatastase d'Origène (au IVe siècle). Selon cette dernière, au terme de l'histoire, toutes les créatures finiront par être réconciliées avec Dieu, y compris Satan. La querelle opposait théologiens « particularistes » et « universalistes » qui, d'accord sur l'existence de l'enfer et, semble-t-il, la thèse du petit nombre des élus, se divisaient sur les raisons et les modalités de cette sélection, les premiers considérant que Dieu, dans les mystères impénétrables de sa « prédestination », l'avait voulu ainsi et les seconds qu'il avait dû s'y résoudre devant la mauvaise qualité du cheptel. Marie Huber les renvoie dos à dos et ne veut y voir qu'une querelle de « détail » (un narcissisme des petites différences), l'essentiel, pour elle, étant de rompre avec l'ancien système de l'enfer, quand bien même il aurait la lettre de l'Écriture pour lui. Elle proposait de lui substituer « une espèce de Purgatoire », sans le nom, la « superstition » et les « abus ». Après tout, disait-elle, nous n'avons pas promis d'être fidèle à la religion « des réformateurs » mais à celle « de Jésus-Christ », ni fait vœu de n'être jamais d'accord avec les catholiques. Il en allait à ses yeux de la nécessaire « proportion » (un terme clé dans sa démonstration) de la peine au délit dans le fonctionnement de la justice de Dieu. Beccaria, dont le traité Des délits et des peines date de 1764, avait-il lu Marie Huber? On ne sait pas mais ces deux-là n'étaient pas contemporains par hasard.
- À vrai dire, le purgatoire de Marie Huber était bien peu catholique. Il ne s'agissait pas pour elle de passer de l'au-delà binaire (enfer-paradis) du protestantisme historique à son homologue tripartite du catholicisme, mais d'un nouveau système de purification par étapes, comprenant différents « degrés de peine » et « de gloire », qui culminerait in fine sur une réconciliation générale. «[L]orsqu'on parle de lieu et de place pour désigner le bonheur ou le malheur des esprits séparés des corps, écrit-elle, on n'en peut retirer que des idées très éloignées de la vérité; car s'ils sont esprits, les objets du dehors ne peuvent faire impression sur eux, leur bonheur ou leur malheur ne dépend donc point de la place qu'ils occupent, supposé qu'ils puissent en occuper, mais uniquement de leurs bonnes ou de leurs mauvaises dispositions, il faudrait pour parler moins improprement substituer aux expressions de lieu et de place, celle d'états et de situations. [...] on peut sans se méprendre appeler état mitoyen ce qui tient une espèce de milieu, entre la parfaite béatitude et ce que nous avons appelé l'Enfer, et c'est cet état mitoyen qui sera le partage des âmes médiocrement vertueuses, chez qui la justice n'aura pas encore détruit toute injustice. » (p. 136). L'opération théologique est double. La désinfernalisation se produit à la faveur de la déconstruction de l'imaginaire topographique de l'au-delà médiéval (on pense ici aux travaux de Jérôme Baschet) qui, en matière de fins dernières, transforme un système de « places » fixes en un continuum

- d'« états ». La « démythologisation » d'un imaginaire (qui se découvre comme tel dans l'opération) va de pair avec la désinfernalisation.
- Y. Krumenacker considère que l'œuvre de Marie Huber représente, en cette première moitié du XVIII e siècle, une étape (piétiste) importante entre le protestantisme historique des premiers réformateurs et le protestantisme libéral du XIX e siècle, largement désinfernalisé. Elle annonce aussi, avec une génération d'avance, les problèmes rencontrés dans les années 1770 par l'abbé Bergier (le théologien le plus notable du XVIII e siècle français) qui, après avoir lu Rousseau (qui fait le pont entre les deux), n'arrivait plus à croire à la thèse du petit nombre des élus, sans bien encore trouver le moyen d'en sortir. Seulement le purgatoire ne pouvait pas être une véritable « solution » pour le protestantisme, qui aura tendance du coup (dans ses versions libérales) à passer sans transition de l'enfer au paradis, alors que le catholicisme du XIX e siècle va y revenir massivement.
- Mais l'essentiel, pour nous aujourd'hui, n'est peut-être pas là. Il est plutôt dans le fait que Marie Huber, dans ces ouvrages insolites des années 1730, se pose en véritable théologienne (p. 33). Elle ne se contente pas d'exposer le point de vue des « universalistes » et des « particularistes » en tentant de dégager une troisième voie. Elle renverse les termes de leur confrontation, d'autant plus facilement, sans doute, qu'elle est moins consciente de la complexité du problème, ce qui fait à la fois sa force et sa faiblesse. Elle avance une « thèse » dans le cadre d'une véritable dissertation théologique, ou théologico-philosophique, qui fait un peu penser, mutatis mutandis (l'hétérodoxie en plus), aux idées de Thérèse de Lisieux sur le sujet à la fin du XIX^e siècle. Mais chez elle, à la différence de cette dernière, la perspective est clairement spéculative. Nulle part on ne lui voit « la chair et les os », comme c'est souvent le cas chez les mystiques et qui fait qu'on leur passe beaucoup d'audaces. Non pas seulement parce que (sexe oblige), elle a eu besoin de se cacher, mais par choix intellectuel. Sa théologie est d'autant plus libre qu'elle est allégée de tout l'appareil savant de la théologie ordinaire. Elle est servie par un style sobre et une langue classique, dont la force de frappe fait souvent penser au Rousseau de la « Profession de foi », rehaussée par un usage abondant des italiques qui met en valeur les chevilles du raisonnement et fabrique du concept sans en avoir l'air, à partir des mots de tous les jours.
- Pour finir sur un détail, Y. Krumenacker nous permettra de lui faire amicalement remarquer qu'il aurait bien dû mettre des guillemets à « invention du purgatoire au XII^e siècle » (p. 50), non seulement parce que les médiévistes sont divisés sur la date de l'invention en question mais aussi parce qu'elle procédait malgré tout de matériaux préexistants. Mais qu'à cela ne tienne. Mettons que ce léger trait d'huguenotisme compense l'hommage involontairement rendu par Marie Huber à la vérité catholique du purgatoire. Et faut-il vraiment s'étonner, du reste, que cette « piétiste raisonnable » (p. 296) ait pu être sensible à la rationalité du purgatoire dont Jacques Le Goff disait dans la conclusion du livre célèbre qu'il a consacré à sa « naissance » : « Il y aura toujours [...], je l'espère, une place dans les rêves de l'homme pour la nuance, la justice/ justesse, la mesure dans tous les sens du mot, la raison (ô raisonnable Purgatoire!) et l'espoir. Je souhaite que l'on ne puisse pas dire bientôt que, vraiment, le Purgatoire n'a eu qu'un temps. »

AUTEURS

GUILLAUME CUCHET

Université Paris-Est Créteil.